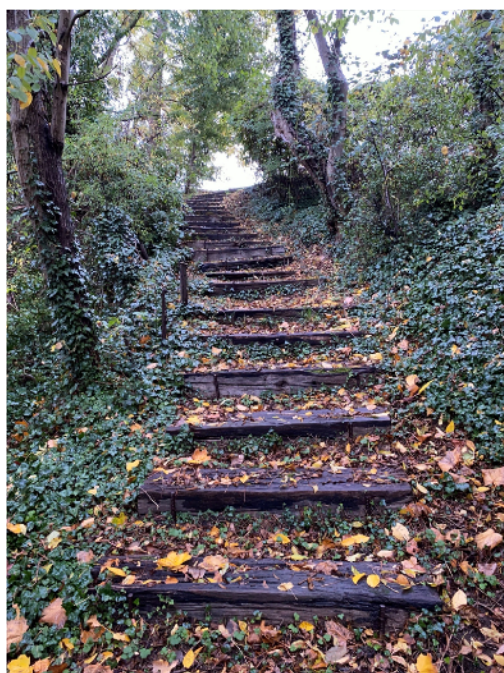


MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - AVRIL 2021

LE MOT DU MAIRE

Parfois la vie nous réserve des surprises et perturbe la programmation des travaux envisagés. En effet, un début d'effondrement du plancher de la mairie nous a contraints à fermer les toilettes du rez-de-chaussée et à déménager le bureau d'un agent administratif dans celui du maire.



Le printemps arrive, ce qui nous incite à œuvrer dans nos jardins tout en respectant, bien sûr, les horaires pour la tranquillité, notamment sonore, de nos voisins.

Avec les beaux jours nous profitons du soleil pour nous promener avec nos chers compagnons à quatre pattes, merci de les tenir en laisse pour faciliter les rencontres avec nos concitoyens. Et soyons très attentifs à ce qu'ils laissent notre territoire propre. Des canisacs sont à disposition, n'hésitez pas en faire bon usage. Un endroit particulier à préserver, s'il vous plaît, est le parc situé en dessous de la mairie où, force est de constater que les propriétaires de chiens oublient manifestement les cadeaux de leurs amis canins.

Et surtout, continuons à être prudents dans nos rencontres, portons le masque et gardons nos distances, ce contexte difficile doit freiner nos élans et nous inciter à la plus grande retenue dans l'organisation de rassemblements familiaux. Nous avons la chance de pouvoir profiter de ces premiers beaux jours de l'année sans un confinement strict, ce qui pourrait arriver si nous relâchions nos efforts.

Bernard BALLAND

2

CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES
BASSIN DE POMPEY

3

INFORMATIONS DIVERSES

4

LE PRINTEMPS ARRIVE
PENSE-BÊTES



12 avril - 2 juillet
Fermeture du pont
sur la Moselle

10 mai
Conseil Municipal

17 - 21 mai
Inscriptions scolaires
2021/2022

7 juin
Conseil Municipal

13 juin
1er tour
des élections
départementales et
régionales

20 juin
2ème tour
des élections
départementales et
régionales



www.millery.com



Commune de Millery
secretaire.millery54@wanadoo.fr
tél. 03 83 24 96 43

CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal :

- remplacement de la chaudière de la mairie ;
- demandes de subventions pour les investissements 2021 ;
- réintégration de la commune au Projet Educatif Local ;
- approbation du compte de gestion 2020 ;
- approbation du compte administratif 2020 ;
- vote du taux d'imposition des 2 taxes locales ;
- vote du budget primitif 2021 ;
- convention de mutualisation des services avec la communauté de communes du bassin de Pompey pour l'année 2021 ;
- modification de la durée de service d'un emploi à temps complet.

FINANCES

Budget 2021 : une année de transition

L'exercice 2020 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 193.559 € et un déficit d'investissement de 63.464 €.

Impacté par le refinancement de la dette, le budget global 2021 s'établit à 1,49 M€ : 529.819 € en fonctionnement, 961.589 € en investissement, dont 717.745 € d'emprunt renégocié. L'endettement de la commune s'élève à 658.363 €, soit 1058 €/habitant.

La renégociation du principal emprunt permettra de faire passer l'endettement à 472.663 € à l'issue de ce mandat, soit 760 €/habitant, et de baisser les annuités de 13.394 €. Ce montant, associé au versement de la dernière annuité de l'emprunt contracté en 2007 (21.768 €), va nous donner davantage de marges de manoeuvre en 2022.

Malgré la baisse des dotations d'Etat qui se poursuit (voir le tableau ci-dessous de la DGF), la municipalité a axé principalement ses efforts d'investissement en 2021 sur la préservation de la mairie et la sécurisation de l'école.

Les projets d'investissements 2021 :	91.628 €
Construction d'un columbarium	
Réfection du plancher bas de la mairie	
Sécurisation de la cour d'école	
Acquisition d'une parcelle	
Matériel et outillage	
Acquisition d'un défibrillateur	

Impôts: la réforme se poursuit, la fiscalité reste stable

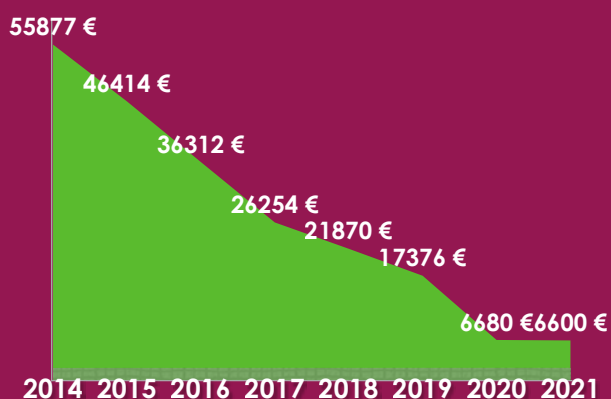
La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales concernera davantage d'administrés. Pour les 20% des ménages encore soumis à son paiement, l'exonération sera de -30% en 2021, de -65% en 2022, avec sa suppression en 2023. La réforme fiscale liée à cette mesure est mise en oeuvre à partir de 2021. Les communes ne percevront plus la TH à partir de 2021. Afin de compenser en partie cette perte de ressources, la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Par conséquent, en 2021, le taux d'imposition des deux taxes locales a été fixé à 27,14 % pour la FB et et 20,03 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties (FNB), des taux inchangés par rapport à 2020.

BASSIN DE POMPEY

FLJob : le Service intercommunal de l'emploi

Vous recherchez un emploi ou une formation? FLJob peut vous aider. Plus de 360 offres d'emplois vous

Dotation Globale de Fonctionnement



	Taxe foncière des propriétés bâties (FB)		FNB (non bâties)
	Part communale	Part départementale	
2018	9,90 %	17,24 %	20,03 %
2019	9,90 %	17,24 %	20,03 %
2020	9,90 %	17,24 %	20,03 %
2021	27,14 %		20,03 %

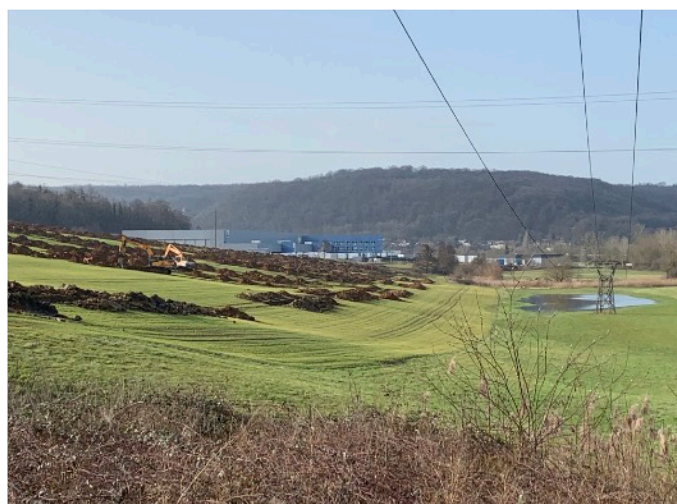
attendent sur le bassin de Pompey et des ateliers dédiés à la création d'activité, à l'emploi, au numérique, à la construction d'un CV ou d'une lettre de motivation, à la préparation à un entretien d'embauche vous sont proposés : <https://emploi-bassinpompey.fr>

Sur notre territoire, d'autres structures peuvent aussi vous accompagner dans vos recherches :

- La Mission Locale Val de Lorraine qui accompagne les jeunes de moins de 26 ans <http://www.mlvdll.org/accueil.html>
- L'AFPA, organisme de formation professionnelle pour adultes <https://www.afpa.fr/actualites>
- Pôle Emploi <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

A noter, le plan #1jeune1solution lancé par le gouvernement et porté localement par la Mission Locale Val de Lorraine.

Extension de la zone d'activités des Sablons - suite



La CCBP a émis le souhait d'acquérir à l'euro payant 2 parcelles communales d'une surface totale de 34 400 m² inscrites au PLUI en zone N (espace naturel). Le but est d'optimiser les infrastructures d'accès prévues sur les emprises des terrains communaux et d'y intégrer la prolongation de la piste cyclable actuelle. A la clé? Une centaine d'emplois et des retombées fiscales conséquentes. Le conseil municipal aura à se prononcer prochainement.

Compétences transférées à la CCBP et attributions de compensation

En intégrant la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en 2010, la commune de Millery a transféré des compétences qu'elle n'exerce désormais plus. A travers l'attribution de compensation, la CCBP reverse à la commune le montant des produits de la fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant son

intégration, déductions faites du montant des transferts de charges opérés.

	Compétences transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
			204805 €
2010	Voiries	42500 €	162305 €
2010	Piscines	1840 €	160465 €
2010	COSEC (gymnases)	1450 €	159015 €
2010	Zone d'activité	2470 €	156545 €
2014	Halte fluviale	500 €	156045 €
2014	Halte camping-car	1566 €	154479 €
2016	Eclairage public	12862 €	141617 €
2016	Balayage	11117 €	130500 €
2016	Astreintes technique et déneigement	300 €	130200 €
2016	Transfert de fiscalité	-46550 €	176750 €
2015	Police intercommunale	0 €	176750 €
2017	Restauration scolaire	11537 €	165213 €
2018			165213 €
2019			165213 €
2020			165213 €
2021	Défense extérieure, contingent incendie et eaux pluviales urbaines	14183 €	151030 €

INFORMATIONS DIVERSES

Résultats du concours photos

Félicitations à nos photographes vainqueurs des concours de janvier (Célia, Ophélie et René), février (Camille, Frédéric et René) et mars (Célia, Ophélie et Janine). Des photos que vous retrouverez lors de l'exposition de fin d'année. Le concours du mois d'avril est en cours. Il vous reste encore du temps pour nous faire parvenir vos clichés. Le printemps devrait vous inspirer!

Permis de stationnement et permission de voirie

Pour effectuer des travaux sur l'ensemble du réseau routier ou occuper temporairement le domaine public routier, vous devez obtenir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT) : un permis de stationnement et/ou une permission de voirie ([cerfa n°14023*01](#)) pour des travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public, accompagnés éventuellement d'une demande d'arrêté de circulation ([cerfa n°14024*01](#)) et pour la

mise en place d'une signalisation.

Toute demande doit être adressée dans un délai minimum de 15 jours avant travaux au secrétariat de la mairie secretaire.millery54@wanadoo.fr

Inscriptions à l'école pour la rentrée 2021

Les pré-inscriptions des élèves pour la rentrée 2021 auront lieu du 17 au 21 mai 2021 :

- pour l'école de Millery, aux heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez-vous au 03 83 24 96 43 (formulaire téléchargeable sur le site de la commune, rubrique école)
- pour l'école d'Autreville, de 16h30 à 18h30, sur rendez-vous auprès de l'école maternelle au 03 83 24 90 75.

Pensez à vous munir du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Les élèves déjà inscrits au Regroupement Pédagogique Intercommunal n'ont aucune démarche à faire.

Départ d'un agent administratif

Après 7 années passées au service des habitants de Millery, Hélène SANTY quitte la commune le 30 avril prochain. Nous la remercions pour le travail accompli et lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle. Hélène sera remplacée très prochainement.

Fermeture du pont sur la Moselle

Du 12/04 au 02/07, le pont sur la Moselle sera fermé pour la réfection des enrobés et des trottoirs. Les usagers devront emprunter les déviations mises en place. L'accès aux étangs restera possible depuis Belleville. En accord avec cette commune, le chemin qui va à l'étang sera remis en état avec les matériaux de rabotage de la chaussée.

Calendrier des messes

Dimanche 11 avril à 11h à Dieulouard
Samedi 17 avril à 18h30 à Lesménils
Dimanche 25 avril à 11h à Dieulouard
Samedi 1er mai à 18h30 à Lesménils
Dimanche 9 mai à 11h à Dieulouard
Jeudi 13 mai à 11h Ascension (lieu à préciser)
Samedi 15 mai à 18h30 à Atton

LE PRINTEMPS ARRIVE

Avec lui, quelques plantes sauvages comestibles à reconnaître

En général, on n'aime pas trop les orties. Elles piquent et ont tendance à envahir le jardin. Mais savez-vous que ces orties sont comestibles? En effet, le pesto d'ortie est délicieux et a le mérite d'être original. Vous pourrez le déguster sur des toasts de pain complet, avec des légumes crus, en accompagnement pour les pâtes ou encore en pizza. Alors, profitez d'une balade en ces beaux jours de printemps pour ramener de quoi faire ce savoureux pesto. De nombreuses autres plantes peuvent vous permettre de réaliser une « salade de mauvaises herbes ». Mélangez du trèfle, des pâquerettes, des feuilles de pissenlit, de la mâche sauvage dite doucette, du plantain, de la mauve ou encore de l'oseille sauvage et agrémentez avec de la mélisse citronnée.



Comme vous le constatez, la nature est généreuse. Notre jardin a mille trésors gastronomiques à nous offrir. Mais la prudence s'impose et au moindre doute, il vaut mieux s'abstenir ! N'oubliez pas que certaines plantes se ressemblent et peuvent être toxiques pour la santé. Ainsi, le bouton d'or est une jolie fleur. Mais elle fait partie de la famille des renoncules et est donc toxique. Restez très prudent lorsque vous cueillez des fleurs pour les manger. Au moindre doute, abstenez-vous et adressez-vous à un professionnel pour être sûr de cueillir des plantes comestibles sans danger pour votre santé.

Directeur de la publication : B. BALLAND

Cantine scolaire

Pour toute inscription, modification ou annulation, contactez le secrétariat de la mairie et rendez-vous sur le portail Familles de la CCBP au plus tard le jeudi avant 12h pour la semaine suivante.
<https://bassinpompey.portail-familles.net>

Ouverture de la mairie : mardi et jeudi 16h30-18h30

PENSE-BETES

Horaires des travaux de jardinage

8h-20h du lundi au vendredi, 9h-12h/15h-19h samedi, 10h-12h dimanche et jours fériés.

Sortie des sacs et bacs de déchets ménagers

Devant votre domicile, après 19 h, les mercredi (sacs jaunes) et vendredi (autres déchets).